

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-052

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE DE GESTION DES
SYSTEMES D'INFORMATION**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-02-001 en date du 04 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de signature d'une convention avec Le Syndicat Inter Communal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO), 24 avenue Le Foll à Villeneuve le Roi (94290), Représenté par sa Présidente en exercice, Madame Elise GONZALES.

VU le projet de signature d'une convention d'assistance de gestion des systèmes d'information qui a pour objet de déterminer les bases d'intervention du SICIO au sein de la mairie d'Ablon-sur-Seine et plus particulièrement d'assurer la continuité de service et la bonne exécution des systèmes informatiques et des systèmes d'information de commune.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et le SICIO,

DÉCIDE

La signature d'une convention d'assistance de gestion des systèmes d'information qui a pour objet de déterminer les bases d'intervention du SICIO au sein de la mairie d'Ablon-sur-Seine et plus particulièrement d'assurer la continuité de service et la bonne exécution des systèmes informatiques et des systèmes d'information de commune.

La convention est conclue pour une durée de 1 an ferme à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les conditions financières sont définies comme suit :

Désignation	
Lien fibre 10 Gbps Hôtel de Ville d'Ablon – SICIO.	15000 -€ / an
Accès Internet Professionnel SICIO.	
L'accès distant sécurisé (50 utilisateurs).	
Active Directory pour 100 utilisateurs (2 serveurs).	
1 serveur applicatif.	
1 serveur de fichier.	
Système de sauvegarde 2 To (volume source) support inclus.	
Forfait assistance réseau	
Forfait sécurité internet	
Forfait assistance AD	

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-052

Forfait administration des systèmes fournis par le SICIO	
Journée supplémentaire d'accompagnement projet.	750 € TTC par jour
Journée supplémentaire d'accompagnement technique.	500 € TTC par jour
Extension de stockage et sauvegarde (par To supplémentaire).	1000 € TTC par an

Le SICIO propose également des journées de conseils, d'assistance et d'accompagnement au prix de 500 € HT, par journée. Ces demandes de prestations se feront en concertation avec le SICIO.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 24 novembre 2022.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

